

N° 69-2017

Coordonnateur(rice) local de l'appel  
à projet « Initiative Biodiversité Outre-Mer »  
(H/F)

Conditions d'accès

Poste ouvert pour un recrutement via une agence d'intérim pour une durée de 12 mois.

Poste à pourvoir : à compter du 01/02/2017

Le territoire et les enjeux

Le Parc national de la Réunion a été créé le 5 mars 2007, à la suite de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, avec la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande diversité d'habitats et de paysages.

Le « **Parc national de La Réunion** », s'inscrit dans une nouvelle génération de parcs nationaux, permise par la loi du 14 avril 2006, loi qui entend, sur des territoires exceptionnels, préserver le milieu naturel, et le patrimoine culturel et paysager des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution .

L'inscription du parc en 2010 sur la liste du patrimoine Mondial de l'UNESCO, en particulier pour la richesse de sa biodiversité, marquée par des taux d'endémisme élevées, lui donne une grande responsabilité dans l'objectif de garantir sur le long terme le bon état de conservation des habitats et espèces présentes, et en particulier les plus menacées.

L'établissement public a ainsi développé une expertise dans la mise en œuvre de ces missions de conservation en impliquant les acteurs locaux, et se positionne également comme un acteur de premier plan pour la sensibilisation à la protection et la valorisation des patrimoines pour un développement durable et comme référent dans le domaine de la gestion des espaces naturels et des paysages pour le sud de l'Océan Indien.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion. La Charte du parc national de La Réunion, approuvée par le décret n° 2014-049 du 21 janvier 2014, traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

Outre ses missions de surveillance et de connaissance du patrimoine naturel et culturel, la signature et l'exécution des conventions et contrats de mise en œuvre de la charte sont l'occasion pour le Parc national de relever plusieurs défis, dont celui d'identifier les nouvelles pistes de financement nécessaires pour financer les actions de lutte contre la perte de biodiversité, au-delà des moyens propres de l'établissement.



- dépôt de dossiers de candidature ;
- de contribuer, en continu, aux échanges entre les coordonnateurs locaux du programme, animés par l'AFB ;
  - d'engager l'instruction administrative des dossiers de candidature déposés à la Réunion et coordonner leur instruction scientifique et technique locale, dans le respect des procédures et outils de suivi formalisés en lien avec l'AFB, permettant à l'agence de poursuivre l'instruction au niveau national, pour la phase de sélection, puis de financement, des projets lauréats ;

### Compétences requises :

#### Savoirs, connaissances :

- milieux et contexte de la Réunion

#### Savoir-faire, savoir être, aptitudes :

- Expérience en animation et gestion de projets, mise en œuvre de partenariats
- Capacité à organiser, animer et accompagner un réseau d'acteurs variés
- Rédaction de compte-rendus, de synthèses
- Communication, claire
- Très bonnes capacités rédactionnelles
- Dynamisme, rigueur, autonomie, sens de l'initiative
- Capacité à rendre compte
- Respect des règles de confidentialité

Permis de conduire B indispensable.

### Localisation

La résidence administrative est localisée à La Plaine des Palmistes, Département de La Réunion. Des déplacements sur l'ensemble du territoire seront toutefois à prévoir pour l'exercice des missions.

### Personnes à contacter

- Responsable du Service Etudes et Patrimoines : [benoit.lequette@reunion-parcnational.fr](mailto:benoit.lequette@reunion-parcnational.fr)
- Secrétaire Général Adjoint du Parc national de La Réunion – Responsable des Ressources Humaines : [julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr](mailto:julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr)

**Date limite de candidature :** 19 janvier 2018